

## **Déclaration du Réseau d'Afrique sur le Commerce (ATN) en prévision de la treizième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (CM13 de l'OMC)**

*Émise le 21 février 2024.*

Dans le cadre de la treizième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tiendra du 26 au 29 février 2024 à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis, nous, membres de l'ATN, soutenons les questions soulevées par les Ambassadeurs du Groupe africain auprès de l'OMC en préparation de la Conférence ministérielle.

Parmi les questions soulevées figure la nécessité de préserver l'espace politique pour le développement industriel et le rééquilibrage des règles commerciales afin de promouvoir l'industrialisation, la transformation économique structurelle ainsi que de relever les nouveaux défis liés au climat.

En tant que ATN, nous réitérons que l'efficacité de toute politique commerciale devrait être mesurée en fonction de sa capacité à promouvoir la diversification économique, à augmenter la valeur ajoutée et la mise à niveau industrielle sans aggraver les inégalités au niveau national et entre les nations ni contribuer à la dégradation de l'environnement. Pour y parvenir, les règles commerciales doivent servir de catalyseur pour accélérer la transformation structurelle, le développement industriel et la diversification dans les pays africains afin de leur permettre de lutter contre l'inégalité et l'exclusion.

Nous réaffirmons que les règles commerciales doivent offrir aux producteurs et pays africains la marge de manœuvre nécessaire pour leur permettre de s'intégrer de manière plus significative et qualitative dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement mondiales, non seulement en tant que fournisseurs et exportateurs de produits primaires, mais aussi en tant que producteurs de produits intermédiaires et finis. Cette intégration concrète devrait permettre aux économies africaines de créer des emplois décents, de développer leurs secteurs industriel, agricole et agro-industriel, ainsi que les secteurs des services dans un environnement d'expansion et d'approfondissement des capacités industrielles. En outre, dans un contexte d'approvisionnement énergétique mondial de plus en plus incertain et face au dogme croissant de la transition énergétique, une marge de manœuvre politique est nécessaire pour promouvoir

Extrait de la Déclaration du Groupe africain sur l'espace politique :

<https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=q:/WT/GC/W868.pdf&Open=True>

Déclaration du Groupe africain sur les réformes institutionnelles : [WT/GC/W/895](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=q:/WT/GC/W895.pdf&Open=True)

Pour de plus amples informations, contactez Sylvester Bagooro ; [sbagooro@twnafrica.org](mailto:sbagooro@twnafrica.org) du Secrétariat de l'ATN ; 9 Asmara Street, East Legon-Accra. Tél : (233 302) 511189/503669/503816/500419

l'industrialisation verte, comme un complément essentiel à d'autres mesures d'adaptation et d'atténuation visant à renforcer la résilience au changement climatique.

Nous réaffirmons également que le système commercial multilatéral a un rôle clé à jouer pour assurer que les possibilités de développement économique et industriel associées à la transition verte contribuent à la transformation structurelle des pays en développement et à leur position structurelle dans les réseaux mondiaux de production et d'approvisionnement. Par conséquent, pendant et après les négociations de la CM 13, les pays africains doivent faire preuve de prudence en ce qui concerne la libéralisation tarifaire prématurée du commerce des biens et services environnementaux liés à la transition verte, avant de renforcer leurs propres capacités dans les domaines où ils disposent d'avantages comparatifs et concurrentiels avérés et latents.

S'agissant des réformes à l'OMC, nous sommes d'avis que le développement durable doit être au centre des réformes [institutionnelles] de l'OMC. L'établissement des programmes au sein des différents organes de l'OMC doit donc répondre aux questions qui intéressent les pays en développement, notamment en accordant la priorité aux mandats de longue date et en les mettant en œuvre. Sur le plan opérationnel, les organes de l'OMC doivent respecter les questions et les limites de leurs mandats et veiller à ce que toute modification de ces mandats ne soit effectuée que par le biais de décisions consensuelles et d'un processus inclusif dirigé par les membres.

Nous rappelons également que les procédures existantes pour la notification et le traitement des préoccupations commerciales spécifiques (PCS), telles qu'elles sont actuellement prévues dans les accords pertinents, doivent être conservées sans être reproduites ni étendues à l'ensemble des organes de l'OMC. Il convient d'éviter les nouvelles approches qui prévoient des obligations plus lourdes ou qui pèsent sur les capacités humaines et institutionnelles limitées des pays en développement, y compris les PMA.

En tant qu'ATN, nous estimons que ces questions sont essentielles à la transformation structurelle des économies africaines qui continuent d'être tributaires des matières premières. Nous exhortons les organisations de la société civile africaine ainsi que les autres réseaux mondiaux d'OSC à soutenir cet appel et à être à la recherche d'autres questions hors du mandat de l'OMC qui pourraient faire dérailler les intérêts de l'Afrique.

## **À propos du Réseau d'Afrique sur le commerce (ATN)**

2

Extrait de la Déclaration du Groupe africain sur l'espace politique :

<https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=q:/WT/GC/W868.pdf&Open=True>

Déclaration du Groupe africain sur les réformes institutionnelles : [WT/GC/W/895](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=q:/WT/GC/W895.pdf&Open=True)

Pour de plus amples informations, contactez Sylvester Bagooro ; [sbagooro@twnafrica.org](mailto:sbagooro@twnafrica.org) du Secrétariat de l'ATN ; 9 Asmara Street, East Legon-Accra. Tél : (233 302) 511189/503669/503816/500419

*L'ATN est une coalition d'organisations de la société civile, de syndicats, de chercheurs et de militants issus de toute l'Afrique et intervenant dans le domaine du commerce. Fondé en 1998, l'ATN se penche sur les questions liées à l'Organisation mondiale du commerce, l'accord de partenariat économique et d'autres questions liées au commerce et à la fiscalité. Le réseau cherche à présenter une voix coordonnée à l'échelle du continent dans l'articulation des points de vue des personnes marginalisées et offre des options politiques alternatives pertinentes pour le développement de l'Afrique.*

3

Extrait de la Déclaration du Groupe africain sur l'espace politique :

<https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=q:/WT/GC/W868.pdf&Open=True>

Déclaration du Groupe africain sur les réformes institutionnelles : [WT/GC/W/895](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=q:/WT/GC/W895.pdf&Open=True)

Pour de plus amples informations, contactez Sylvester Bagooro ; [sbagooro@twnafrica.org](mailto:sbagooro@twnafrica.org) du Secrétariat de l'ATN ; 9 Asmara Street, East Legon-Accra. Tél : (233 302) 511189/503669/503816/500419